

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ENR-AVS-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**ENR - Droits dus sur les actes relatifs à la vie des sociétés et assimilés -
Actes relatifs à la dissolution et au partage**

Positionnement du document dans le plan :

ENR - Enregistrement

Droits dus sur les actes relatifs à la vie des sociétés et assimilés

Titre 3 : Actes relatifs à la dissolution et au partage des sociétés

1

La société peut être dissoute soit par une décision des associés, soit en application d'une disposition statutaire ou légale. La dissolution de la société est généralement suivie d'une période de liquidation.

La liquidation aboutit généralement à faire ressortir l'actif net qui se partagera entre les associés

10

Le présent titre est consacré :

- à la dissolution de société (chapitre 1, cf [BOI-ENR-AVS-30-10](#))
- au partage de société (chapitre 2, cf [BOI-ENR-AVS-30-20](#))